



Ecole et collège privés La Bruyère Sainte Isabelle

www.labruyeresainteisabelle.fr

Paris, le 6 mars 2014

Chers parents, amis, collègues,

En ce temps de Carême où nous sommes invités au partage et à une plus grande attention à ceux qui sont dans le besoin, nous vous sollicitons à nouveau pour soutenir les Religieuses dans leur mission de scolarisation à Madagascar. Les sœurs trinitaires font tout pour que les enfants malgaches soient scolarisés : « C'est notre manière de libérer l'homme. Ainsi, nous espérons leur préparer un avenir et en faire des hommes et des femmes debout, adultes responsables, se reconnaissant fils de Dieu.... ». En parrainant un enfant de Mahasolo, **village malgache avec lequel notre établissement est jumelé**, nous permettons aux sœurs de leur offrir l'accès à la scolarisation et à un bol de riz par jour pendant une année (l'équivalent de 65€).

Aussi, nous vous remercions, si vous le souhaitez et le pouvez, de faire parvenir un chèque du montant que vous désirez à l'ordre du « Généralat des Religieuses Trinitaires » en utilisant le coupon réponse ci-dessous.

Nous vous renouvelons nos plus vifs remerciements pour votre soutien et votre générosité et vous assurons de notre entier dévouement.

L.LEBEAU

B.DESFORGES

Coupon réponse à retourner au secrétariat du collège ou de l'école avant le 11 avril 2014

✂.....

M / Mme / Mlle.....

demeurant

vous prie(nt) de bien vouloir trouver ci-joint :

- un chèque de 65 euros pour le parrainage d'un enfant de Mahasolo
- un chèque de euros pour une participation au parrainage d'un ou de plusieurs enfants de Mahasolo.

RAPPEL : Les chèques doivent être établis à l'ordre du **Généralat des Religieuses Trinitaires**. Vous recevrez une attestation pour déduction fiscale du Généralat Trinitaire qui garantit que la stricte totalité des aides parviendra aux enfants.